

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MARDI 26 MARS 2024**

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2023

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion s'est réuni le mardi 26 mars 2024 à 9 heures 30 au siège du Centre de Gestion - 139 rue Guillaume Fouace à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Jean-Dominique BOURDIN, Président.

Nombre d'administrateurs en exercice : 25

Nombre d'administrateurs présents ou représentés : 15 (article 24 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié)

DATE DE LA CONVOCATION : 12 mars 2024

ETAIENT PRESENTS :

Représentants des communes affiliées :

Jean-Dominique BOURDIN – Hubert LEFEVRE – Loïc RENIMEL – Jacques GROMELLON — Maryvonne RAIMBEAULT — Francis D'HULST — Valérie BUSSON – Thierry RENAUD – Alain LECLERE – Catherine BIHEL — Christine LESOUF – Alain LECHEVALLIER – Louis JANNIERE

Représentants des établissements publics locaux affiliés :

Alain SEVEQUE – Michel PICOT

Représentants du Département de la Manche :

Jacques COQUELIN - Grégory GALBADON

ETAIENT EXCUSES :

Représentants des communes affiliées :

- Fanny GARCION (procuration à Michel PICOT)
- Béatrice GOSSELIN (remplacée par son suppléant Louis JANNIERE)
- Emmanuelle LEJEUNE (procuration à Jean-Dominique BOURDIN)
- Jean-Pierre MAUQUEST
- Annie POISSON (procuration à Hubert LEFEVRE)
- Mikaëlle SEGUIN (procuration à Maryvonne RAIMBEAULT)
- Jacques BONO (procuration à Jacques GROMELLON)

Représentante des établissements publics locaux affiliés :

- Béatrice GROF (procuration à Loïc RENIMEL)

Représentante du Département de la Manche :

- Carine GRASSET-MAHIEU

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

- Maguelonne ZAMOUTH, Directrice du Centre de Gestion
- Monsieur Pascal HUET, Payeur Départemental

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion, institué par la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n°2023-03 du Conseil d'Administration en date du 21 mars 2023 portant adoption du budget primitif 2023,

Vu les délibérations n°2023-23 en date du 23 mai 2023, n°2023-55 en date du 26 septembre 2023 et n°2023-62 en date du 28 novembre 2023, portant décisions modificatives du budget primitif 2023,

Considérant la conformité des résultats du compte administratif au compte de gestion présenté par le Payeur départemental,

Considérant que Monsieur le Président s'est retiré et a confié la présidence de la séance à Monsieur Loïc RENIMEL, premier Vice-Président,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, adopte le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats se présentent ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		2 317 774.11 €	35 504.97 €		35 504.97 €	2 317 774.11 €
Opérations de l'exercice	9 901 934.83 €	10 463 667.94 €	156 508.28 €	172 226.06 €	10 093 948.08 €	12 953 668.11 €
Totaux	9 901 934.83 €	12 781 442.05 €	192 013.25 €	172 226.06 €	10 129 453.05 €	15 271 442.22 €
Résultats de clôture		2 879 507.22 €	19 787.19 €		19 787.19 €	2 879 507.22 €
Reste à réaliser			3 500.00 €		3 500.00 €	
Totaux cumulés		2 879 507.22 €	23 287.19 €		23 287.19 €	2 879 507.22 €
Résultats définitifs		2 879 507.22 €	23 287.19 €			2 856 220.03 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-285000055-20240409-2024-20CA-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024

Publication : 09/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait conforme,
à SAINT-LÔ, le 2 avril 2024

Le Président,


Jean-Dominique BOURDIN